



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi onze février, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 7 février 2019.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Gaëlle THOUVENIN, Eric VILLETTE, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Sophie HACQUARD, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : M. André RIETH à M. Vincent COPPOLANI, Mme Claire GUENVER à Mme Gaëlle THOUVENIN, M. Bernard MARCELE à M. Jean-François DUPONT, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, Mme Véronique BAUDRY à Mme Christelle LECOMTE.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Gaëlle THOUVENIN a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h35**.

| | |
|---|-----------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 13 |
| Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration | 5 |
| Nombre de conseillers municipaux votants | 18 |

PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal 3 décembre 2018 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES

I – PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE DES LIAISONS CYCLABLES INSCRITES AU SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES 2017-2030 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE ANGOULINS-SUR-MER, AYTRE, BOURGNEUF, CROIX-CHAPEAU, LA JARNE, LA JARRIE, LAGORD, L'HOUMEAU, MARSILLY, NIEUL-SUR-MER, PERIGNY, SAINT-MEDARD D'AUNIS, SAINT-ROGATIEN, SAINTE-SOULLE, SALLES-SUR-MER, VERINES, YVES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Vu le Schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle approuvé le 6 juillet 2017,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au Schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 entre les communes de Angoulins-sur-Mer, Aytré, Bourgneuf, Croix-Chapeau, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Houmeau, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Saint-Médard d'Aunis, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Salles-sur-Mer, Vêrines, Yves d'une part et la Communauté d'agglomération de La Rochelle d'autre part,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au Schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 entre les communes de Angoulins-sur-Mer, Aytré, Bourgneuf, Croix-Chapeau, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Houmeau, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Saint-Médard d'Aunis, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Salles-sur-Mer, Vêrines, Yves d'une part et la Communauté d'agglomération de La Rochelle d'autre part, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

II – LOGEMENT COMMUNAL 100 RUE NATIONALE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

Vu la délibération du 4 février 2010,

Vu la délibération du 29 mars 2016,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 4^{ème} trimestre 2017 était de 126,82,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 4^{ème} trimestre 2018 est de 129,03,

Vu le montant du loyer mensuel actuel de 269,90 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE de fixer le loyer mensuel à 274,60 euros à compter du 1^{er} février 2019.

III – TARIFS COMMUNAUX

- VALORISATION DES ATELIERS DE LA PAUSE MERIDIENNE
- SEJOUR DU CENTRE DE LOISIRS

Vu la proposition de la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **DECIDE** de valoriser les ateliers proposés aux enfants pendant la pause méridienne en les intégrant au tarif de la pause méridienne,
- **FIXE** les tarifs journaliers de l'accueil extrascolaire pour les séjours organisés dans le cadre du centre de loisirs comme indiqué ci-dessous :

| ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (hors repas) | mars-19 | | | | | | | |
|--|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------------|
| | QF 1 | QF 2 | QF 3 | QF 4 | QF 5 | QF 6 | QF 7 | Hors commune |
| Mercredi matin (hors repas) * | 1,00 | 3,00 | 4,00 | 4,90 | 5,50 | 6,25 | 7,00 | 10,00 |
| Journée * | 2,51 | 6,83 | 9,19 | 10,80 | 12,00 | 13,50 | 15,10 | 22,50 |
| Forfait semaine * | 10,30 | 26,73 | 36,53 | 43,20 | 48,00 | 54,00 | 60,40 | 90,00 |
| Journée Séjour (hébergement, repas, transport et activités inclus) | 8 | 15 | 21 | 23 | 24 | 26 | 27 | 35 |

- **DIT** que les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mars 2019.

URBANISME

IV - DENOMINATION D'UNE IMPASSE – LOTISSEMENT « L'ANGLET »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **15 VOIX POUR « impasse de L'Angle », 3 VOIX POUR « impasse de L'Anglet »,**

- **DIT** que la voie créée dans le lotissement « L'Anglet » est dénommée « impasse de L'Angle »,
- **DIT** que la dénomination de la nouvelle voie sera communiquée au centre des impôts fonciers, aux services de La Poste et à tout organisme le nécessitant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le Conseil municipal se réunira, sauf empêchement express, en séance publique le 25 mars 2019, pour le vote du Budget Prévisionnel 2019.
- Monsieur informe que le Conseil municipal se réunira, sauf empêchement express, en séance publique dans la première quinzaine du mois d'avril pour débattre sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté le 24 janvier dernier en Conseil communautaire, et émettre un avis.
- Monsieur le Maire rappelle que samedi 16 février prochain les habitants de La Jarne sont invités à participer à la journée citoyenne de plantation d'une haie coupe-vent autour de la parcelle agricole située à Vuhé qui accueille l'AMAP « Au potager de La Jarne ».
- Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer que, contrairement à l'information donnée lors du dernier Conseil municipal, le minibus de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a subi des réparations et peut maintenant être cédé à la commune de La Jarne.

La séance est levée à **21 heures 24**.

A La Jarne, le 11 février 2019,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI



Les délibérations du Conseil municipal du 11 février 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.